



Titre de propriété

Par **Sylvestine**, le **14/01/2021** à **00:05**

Bonsoir,

Mon grand père est DCD laissant un terrain pour ses 5 enfants il y a plus de 100 ans, mon père qui est son fils à occuper depuis plus de 70 ans une parcelle de ce terrain ou il a fait sa maison, mon papa est DCD il y a 40 ans nous ses enfants on aurait aimé avoir un titre de propriété de la parcelle que mon père occupait depuis plus de 70 ans comment faire ?

Merci de me renseigner à ce sujet.

Mme SOPHIE

Par **youris**, le **14/01/2021** à **09:50**

bonjour,

au décès de votre père, avez-vous vu un notaire pour régler la succession de votre père ?

pour effectuer une mutation immobilière suite à une vente, donation ou décès, il faut passer par un notaire pour mise à jour du fichier immobilier du service de la publicité foncière.

salutations